



**MASTER
M E E F** 2019
2020

**GUIDE POUR
LA RÉALISATION**

**DU MÉMOIRE
DE MASTER**



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Nancy-Metz

Ce guide a été élaboré par un groupe de travail interne à l'INSPÉ de Lorraine.

Le document présenté ici est le résultat de rencontres régulières de ce groupe depuis 2015. Il s'est enrichi des différentes remarques et propositions issues de la consultation des enseignants ainsi que des membres du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) de l'INSPÉ de Lorraine.

Les personnes suivantes ont participé au fil des années à la rédaction de ce guide :

David Bertolo (Coordinateur du groupe), Séverine Behra, Christine Deronne, Catherine Dosso, Daniel Fischer, Laurent Husson, Myriam Laurent, Philippe Lerat, Nadège Mariotti, Latisha Mary, Éric Peignier, Frédérique Poisot, Fabienne Rondelli, Nathalie Sevilla, Edith Scheurer, Christine Syren, Youssef Tazouti, Frédéric Wieber



PRÉFACE

Pourquoi ce guide ?

Le travail de mémoire de master MEEF a cette spécificité d'associer de manière forte la dimension professionnelle et la dimension recherche de la formation. Il est, avec le stage, le lieu de l'articulation et de la synthèse de l'ensemble des dimensions de la formation puisqu'il mobilise à la fois les expériences rencontrées lors des stages et les apports théoriques et pratiques des différents modules de formation.

Pour accompagner les étudiants dans la réalisation de ce travail de mémoire, l'INSPÉ de Lorraine a fait le choix d'un *guide pratique* qui présente les objectifs visés, les exigences attendues, les modalités du suivi, le déroulement de la soutenance, ainsi que les critères de l'évaluation. Ce guide a été validé par le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) de l'INSPÉ. Mis à la disposition des étudiants dès l'entrée en formation, il est **un référent commun pour l'ensemble des mentions du master MEEF**. Aussi, il tient compte de la diversité des publics accueillis à l'INSPÉ.

Le travail de mémoire du master MEEF vise une formation **à** et **par** la recherche. Tout d'abord, les enseignements, les ateliers et les séminaires d'initiation à la recherche soutiennent une **"formation à la recherche"** - ils s'appuient sur les méthodes et les connaissances nouvelles apportées par celle-ci. Dans un second temps, la réalisation d'un mémoire (avec ses différentes étapes) constitue une **"formation par la recherche"**, en cela qu'elle nécessite la pratique d'une forme de recherche associée à un domaine précis. Le travail de mémoire contribue au développement professionnel en permettant à l'étudiant d'interroger et de faire évoluer sa pratique à la lumière des résultats de la recherche, il a pour ambition le développement et l'adoption par l'étudiant d'une **"posture de recherche" tout au long de sa carrière**.

Au final, le travail de mémoire du master MEEF se réalise dans un processus continu contribuant à l'acquisition de chacune des compétences du référentiel de fin de formation initiale du master MEEF.

Fabien Schneider

Administrateur provisoire de l'INSPÉ de Lorraine

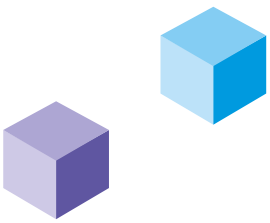
SOMMAIRE

1.	LE MÉMOIRE DE MASTER MEEF	p.7
1.1	Cadre national du master MEEF	p.9
1.2	Les compétences visées	p.10
1.3	Liens avec la professionnalisation et la recherche	p.10
1.4	La place dans la formation	p.11
1.5	Mémoire et écrit réflexif	p.11
2.	LA RÉALISATION D'UN MÉMOIRE DE MASTER MEEF	p.13
2.1	Le choix de l'objet de recherche et l'agrément du sujet de mémoire	p.15
2.2	Le tutorat	p.16
2.2.1.	La contractualisation	p.16
2.2.2	La temporalité	p.17
2.3	La revue de littérature	p.18
2.3.1	Pourquoi une revue de littérature ?	p.18
2.3.2	La recherche bibliographique	p.18
2.4	La formulation du questionnement	p.19
2.5	La constitution, le recueil et le traitement des données	p.19
2.5.1	Le choix d'une ou de plusieurs méthode(s)	p.19
2.5.2	Le traitement des données	p.20
2.6	La discussion des résultats	p.20
2.7	Les normes bibliographiques	p.21



3.	LA RÉDACTION DU MÉMOIRE	p.25
3.1	Préambule	p.26
3.2	Le titre	p.26
3.3	Les remerciements	p.27
3.4	Le sommaire	p.27
3.5	L'introduction générale	p.27
3.6	Le corps du texte	p.28
3.7	La conclusion	p.28
3.8	La bibliographie	p.28
3.9	Les annexes	p.28
3.10	La 4 ^e de couverture	p.29
3.11	La mise en page	p.29
3.12	Quelques exigences et conseils concernant la rédaction	p.30
3.12.1	Le plagiat	p.30
3.12.2	L'orthographe, la syntaxe et le style	p.31
3.13	Les principes déontologiques	p.32
4.	L'ÉVALUATION ET LA VALIDATION	p.35
4.1	Le dépôt du mémoire	p.36
4.2	La soutenance	p.36
4.2.1	La commission de soutenance	p.36
4.2.2	Le déroulement de la soutenance	p.36
4.2.3	Les critères d'évaluation du mémoire	p.37

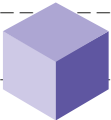
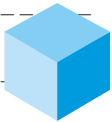




1. LE MÉMOIRE DE MASTER MEEF

NOTES

A series of horizontal dashed lines for writing notes.



1. LE MÉMOIRE DE MASTER MEEF : CADRAGE INSTITUTIONNEL

L'arrêté du 22 janvier 2014 définissant la formation en master précise dans l'article 16 que : « *La formation comprend obligatoirement une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels* ».

1.1. Cadre national du master MEEF

Si la réalisation d'un mémoire appuyée sur la recherche était déjà mentionnée dans l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF), la note ministérielle relative à la mise en œuvre de ce mémoire du 28 octobre 2015 rappelle que : « *La place et le rôle de la recherche dans le développement de la professionnalité d'un enseignant ou d'un personnel d'éducation sont clairement affirmés dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat de l'éducation. Il s'agit de la compétence commune 14 « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel »* qui précise les attendus suivants :

- « - Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques ;*
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques ;*
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action ».*

La formation d'un enseignant ou d'un conseiller principal d'éducation à l'INSPÉ, telle que définie à l'article 7 de l'arrêté du 27 août 2013 « *s'appuie sur une activité de recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles* ». L'article 19 du même arrêté prévoit l'élaboration par chaque étudiant d'un « *mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles* » et précise : « *Le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation* ».

Activité de recherche et développement professionnel sont étroitement liés. Le mémoire rend compte d'une recherche qui professionnalise. L'objet de recherche relève du domaine de la pratique professionnelle et l'étudiant met à l'épreuve cet objet en prenant appui sur une démarche et une méthodologie scientifiques. La finalité du mémoire est donc de développer des compétences professionnelles.

1.2. Les compétences visées

Le travail de recherche concrétisé par le mémoire est un lieu privilégié d'intégration des différents éléments de la formation et de développement de compétences de recherche et professionnelles. En effet, « *la rédaction d'un mémoire constitue [...] le moyen privilégié d'organiser ses connaissances, de construire sa réflexion et de mettre à distance sa pratique pour se donner les moyens de l'améliorer. Elle relève d'une démarche scientifique qui suppose un exercice de problématisation dans un va-et-vient entre données empiriques et confrontation à l'état des connaissances, une méthodologie de recueil de données, un recueil de corpus et une analyse. Cette activité essentielle aide l'enseignant ou le personnel d'éducation débutant à construire des compétences qui lui seront utiles tout au long de sa carrière et en particulier :*

- *des compétences réflexives, analytiques et synthétiques permettant d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant la création de connaissances nouvelles et leurs applications éventuelles en milieu professionnel ;*

- *des compétences de prise de responsabilité, de créativité, de gestion de projet et, dans des mesures diverses, de travail en collaboration ;*

- *des compétences en matière d'expression écrite et orale, notamment à travers la soutenance ;*

- *des compétences en matière de communication, capacité à dialoguer, à utiliser les supports adéquats, y compris le numérique si besoin, aptitude à interagir notamment à l'oral. »* (cf. note ministérielle du 28/10/2015).

1.3. Liens avec la professionnalisation et la recherche

L'activité de recherche est donc pleinement associée à la pratique professionnelle à laquelle forme le master. Ces liens s'opèrent à différents niveaux :

- l'objet du mémoire : objets ou contextes professionnels

« *Conçue en lien avec la pratique professionnelle, la question traitée dans le mémoire, sera introduite dans toute la mesure du possible dès la première année de master et co-construite avec le stagiaire. Sans porter nécessairement sur la classe où il exerce, cette question sera définie en fonction des intérêts du stagiaire et de divers paramètres liés au contexte : objets de recherche travaillés dans les laboratoires, priorités académiques, données fournies par le lieu de stage, demandes de l'établissement où se déroule le stage ou encore de l'équipe d'accueil etc. »*

- la rencontre dans le cadre de la formation entre formateurs travaillant en recherche et professionnels s'interrogeant sur les pratiques professionnelles :

« L'activité de recherche doit être pensée comme le moyen d'associer, autour de la définition du projet du fonctionnaire stagiaire (objectif, production attendue, modalités de diffusion et planification des activités...), des équipes de recherche universitaires et des équipes pédagogiques d'enseignants. Cette dimension collective doit être largement encouragée pour favoriser les interrelations entre l'Université et l'École dans le projet de l'INSPÉ ; c'est un excellent moyen de développer les relations recherche-formation, de renforcer la cohérence globale des équipes pédagogiques pluri-catégorielles et pluri-institutionnelles et, enfin, de créer des savoirs nouveaux. »

- les visées du travail concernent des objets disciplinaires ou transversaux en lien avec le métier d'enseignant :

« De la nature des questions initiales découlera une proximité avec l'un des métiers du champ de l'éducation et de la formation, certaines recherches pouvant relever, par exemple, d'expérimentations sur le terrain tandis que d'autres seront basées sur une exploration des savoirs des différentes disciplines contributives. Que le travail s'effectue dans le champ de la discipline, de la didactique ou des sciences pour l'éducation au sens large, il doit permettre de faire surgir des questionnements professionnels toujours problématisés, cadrés d'un point de vue épistémologique, étayés, selon les cas, d'éléments empiriques pertinents. »

1.4. La place dans la formation

Le mémoire est le lieu privilégié de rencontre des différents éléments de la formation.

« Structurant pour la formation, le mémoire n'en est pas un élément isolé mais se construit en synergie avec les différents éléments de celle-ci, dans la perspective d'un enseignement intégré. Dans le cadre de l'alternance, il se nourrit de l'activité professionnelle comme de l'ensemble des éléments de la formation : enseignements disciplinaires, du tronc commun, didactiques et méthodologiques... C'est dans cette perspective et à cette condition qu'il ne sera pas envisagé par les fonctionnaires-stagiaires comme un exercice constituant une charge supplémentaire car déconnecté de la formation mais comme un outil pour penser cette dernière et la mettre à distance tout en fournissant des apports, modestes mais réels, à la communauté scientifique et professionnelle. »

1.5. Mémoire et écrit réflexif

La réflexivité tient aujourd'hui une place essentielle dans toute formation professionnelle universitaire. Ainsi, des écrits, de finalités diverses, sont demandés aux étudiants. Afin de préciser la spécificité du mémoire, le tableau n°1 (p. 12) compare, à titre d'exemple, deux de ces types d'écrits : l'écrit réflexif de stage et le mémoire.

Tableau 1 : comparatif entre l'écrit réflexif de stage et le mémoire

	ÉCRIT RÉFLEXIF DE STAGE	MÉMOIRE
Objectifs	professionnalisation, objectivation, prise de distance, analyse de la pratique professionnelle	professionnalisation, objectivation, prise de distance, production de savoirs pour la communauté scientifique
Démarche et caractéristiques	démarche rétrospective ou prospective (compréhension d'un problème rencontré ou projet d'action analysé)	démarche de recherche : thématique, problématique, cadre théorique, hypothèses, recueil de données, corpus, analyse, interprétation des résultats
	centration plus forte sur la pratique	recul indispensable sur la pratique mise à distance grâce au cadre théorique et aux outils d'analyse
	recueil de données plus « pragmatique », lié au problème rencontré ou à l'action engagée	méthodologie scientifique de recueil de données définie a priori et en cohérence avec les hypothèses
	ressources théoriques au service d'une analyse réflexive et critique	cadre théorique choisi, mis à l'épreuve et réinterrogé sur la base des questionnements et hypothèses
Critères d'évaluation	qualité et mobilisation des références théoriques et intérêt professionnel	dimensions épistémologiques, méthodologiques et valorisation professionnelle



2. LA RÉALISATION D'UN MÉMOIRE DE MASTER MEEF

2. LA RÉALISATION D'UN MÉMOIRE DE MASTER MEEF

Le travail du mémoire de master prend appui sur un questionnement issu de la pratique professionnelle en construction de l'étudiant. Ce questionnement porte la question centrale tout au long du travail du mémoire. Il émerge des situations de formation observées en fonction du thème choisi.

La nécessité d'un cadre de référence et la formulation de la problématique

Pour le formuler, un cadre de références est mobilisé en fonction de lectures d'articles et d'ouvrages. Ces lectures — institutionnelles, professionnelles, scientifiques — contribuent à définir et cibler le regard porté sur l'objet d'étude retenu et émettre des hypothèses (des réponses possibles). Elles concourent à l'élaboration de la bibliographie. Ainsi, les lecteurs du mémoire doivent être en mesure de saisir les cadres théoriques convoqués et le sens qu'ils donnent au questionnement formulé et aux hypothèses retenues. L'ensemble a pour objectif de contribuer à une analyse ciblée et étayée.

Ainsi, la formulation synthétique du questionnement — qui aboutit à la problématique — doit donner suffisamment d'informations au lecteur sur l'intention et le contexte de la recherche.

Un cadre méthodologique et une démarche instrumentée

Une fois le questionnement précisé, un cadre méthodologique est nécessaire. Des scénarios, des dispositifs, des protocoles (observations, enquêtes, expérimentations, corpus...) sont à concevoir en articulation avec le questionnement et les hypothèses. Ces dispositifs et protocoles permettent de recueillir des données avec rigueur. Elles seront autant d'éléments pour apporter des réponses potentielles aux hypothèses posées.

Les annexes présentent des traces choisies attestant de l'authenticité du travail mené et qui ne peuvent intégrer le texte du mémoire. Elles illustrent et donnent corps à la réflexion de l'étudiant.

Ce dernier est alors en mesure de revenir de manière réflexive sur les résultats, les démarches, son implication et l'évolution de son questionnement. Il n'existe pas de réponses toutes faites et définitives.

L'écriture du mémoire et sa double contrainte

L'écriture du mémoire relève d'une double contrainte : contrainte « pour soi » car il s'agit de penser, de se distancier, de discuter par écrit, à partir d'une question que l'on se pose ; contrainte « pour les autres » car le texte, dans sa forme, doit s'approcher des écrits scientifiques publiés.

Le passage des écrits intermédiaires — notes, observations, remarques, résumés de lecture, et, de manière générale, toutes les traces qui invitent au rebond permanent de la pensée au cours de la recherche — à la forme d'écriture communicable exigent une démarche organisée. De ce point de vue, la planification type qui est proposée dans le chapitre 3 du guide n'est pas contraignante mais conditionne l'inscription du scripteur dans une communauté : comme le formule Pontille (2003) « l'écriture permet une distribution spatiale de la pensée en la consignnant sous diverses formes textuelles [...]. Mais l'écriture est également dotée d'une autre faculté. Plusieurs travaux ont montré qu'elle assure en science la stabilisation de formes de raisonnement et d'activités communes [...]. Elle constitue un élément essentiel dans la constitution d'un collectif de chercheurs. ».

Référence :

Pontille, D. (2003). Formats d'écriture et mondes scientifiques. Questions de communication, 3, 55-67.

2.1 Le choix de l'objet de recherche et l'agrément du sujet de mémoire

Le mémoire de master MEEF comporte une dimension professionnelle forte qui peut s'inscrire dans des contextes différents et porter sur :

- l'analyse de situations professionnelles au sein de la classe, par exemple celle des pratiques enseignantes, des processus d'apprentissage des élèves, des didactiques des disciplines, etc. ;
- le contexte de l'école (par exemple : le projet d'établissement, les relations école-familles, etc.) ;
- les questions vives du système éducatif (par exemple : les politiques éducatives, la laïcité...).

Il est important de souligner que l'objet du mémoire, bien qu'inscrit dans un contexte spécifique, peut emprunter des éléments à d'autres contextes.

La finalité du mémoire est de produire des connaissances contribuant au développement professionnel de l'étudiant.

Les équipes pédagogiques de l'INSPÉ de Lorraine peuvent suggérer des objets de recherche aux étudiants. Un étudiant peut soumettre à un enseignant son objet de recherche. Le projet alors proposé par l'étudiant devra spécifier la thématique et définir le périmètre de l'objet du mémoire.

Que l'objet de recherche soit proposé par l'équipe pédagogique ou par l'étudiant, c'est à ce dernier que revient d'élaborer progressivement son questionnement de recherche en prenant appui sur ses premières lectures et les observations du contexte professionnel qui est le sien et de formuler son sujet de mémoire.

Le sujet du mémoire fera l'objet d'un agrément par l'équipe pédagogique.

Quelle que soit la nature des sujets envisagés, le mémoire peut être réalisé individuellement ou en binôme. Dans ce dernier cas, le travail produit mettra en avant la plus-value justifiant un nombre de pages autorisé plus important.

2.2 Le tutorat

Tous les étudiants sont suivis par un tuteur de mémoire. Ce dernier aide l'étudiant à délimiter son objet d'étude, à formaliser son questionnement, à définir son cadre théorique et à faire des choix méthodologiques adaptés à l'objet de recherche.

Il oriente les lectures de l'étudiant, l'aide à en extraire les éléments saillants, impulse de nouvelles pistes de réflexion... Le tuteur donne des outils à l'étudiant afin qu'il devienne le plus autonome possible dans sa démarche.

Le tuteur en exercice (Ministère de l'Éducation nationale) peut garantir, dans le cas d'un tutorat mixte INSPÉ–MEN, la validité de la dimension professionnelle du travail de recherche, et envisager avec l'étudiant la faisabilité du projet.

Par ailleurs, l'étudiant peut solliciter des personnes ressources, expertes dans un domaine particulier, formateurs ou non de l'INSPÉ de Lorraine, proposées ou non par le tuteur.

L'étudiant reste responsable de sa production finale.

2.2.1. La contractualisation

Le mémoire est un travail qui se réalise dans la durée. Il ne se réduit pas à la production finale d'un écrit mais porte les traces du cheminement réalisé.

Les étapes d'élaboration du mémoire seront contractualisées, ce qui implique des engagements réciproques explicités, un calendrier de rencontres établi, des ateliers méthodologiques programmés à l'emploi du temps, un échéancier des productions intermédiaires, etc. Ainsi, les étapes du travail sont jalonnées par des rencontres individuelles (étudiant/tuteur). Des séminaires permettront aux étudiants de présenter collectivement l'avancée de leur travail.

Il appartient à l'étudiant, dans le cadre de cette contractualisation, de planifier son travail et de solliciter le tuteur, de lui faire part de ses avancées et de ses éventuels blocages. De son côté, le tuteur sollicite l'étudiant selon les éléments de la contractualisation définie institutionnellement.

Le mémoire relève donc d'un **processus continu d'écriture**. Son élaboration passe nécessairement par la rédaction d'un certain nombre d'écrits intermédiaires. Ceux-ci permettent à l'étudiant d'explicitier et de situer l'état d'avancement de sa réflexion et de son action. Ces écrits permettent au tuteur d'orienter ou de réorienter l'étudiant dans la poursuite puis la finalisation de son travail.

Certains des écrits intermédiaires peuvent être l'objet de l'évaluation de l'UE relative au mémoire dans le cadre de la validation du master MEEF. D'autres écrits relèveront d'une évaluation formative dans le souci de faire avancer la réflexion sur l'état du travail engagé à un moment donné.

2.2.2. La temporalité

Pour mener à bien le travail de mémoire dans le temps contraint du master, la temporalité suivante est proposée. Elle intègre les exigences de la contractualisation et les délais institutionnels.

1- Septembre – vacances d'automne

Choix, agrément du sujet et détermination du tuteur.

2- Vacances d'automne – congés de fin d'année civile

Première(s) rencontre(s) avec le(s) tuteur(s) et accompagnement du premier écrit intermédiaire évalué en fin de semestre.

3- Début d'année civile – vacances d'hiver

Rencontres avec le(s) tuteur(s) dont un retour formatif sur l'écrit intermédiaire.

4- Vacances d'hiver – vacances de printemps

De la rédaction des écrits intermédiaires jusqu'à la rédaction finale.

5- Vacances de printemps – fin d'année universitaire

Finalisation de la rédaction et de la mise en forme du mémoire, puis soutenance.

Ce calendrier est pensé pour permettre à l'étudiant de déposer son mémoire dans les délais fixés. **Les soutenances se déroulent aux alentours du 15 mai.**

2.3. La revue de littérature

L'expression « revue de littérature » peut recouvrir plusieurs significations. Ici, elle renvoie au **travail préparatoire de recherche bibliographique, de lecture, d'analyse et de synthèse** de ces lectures qui mènent à la rédaction du questionnement.

2.3.1. Pourquoi une revue de littérature ?

Quelle que soit la thématique choisie par l'étudiant, des travaux autour de la ou des questions posée(s) existent. En prendre connaissance permet de mieux cibler le questionnement de recherche et d'identifier un cadre de références.

En fonction du questionnement et de la nature du mémoire, les lectures peuvent relever d'écrits de vulgarisation des apports de la recherche en éducation jusqu'à des articles publiés dans des revues scientifiques.

Dans cette étape importante du travail du mémoire, le tuteur aide l'étudiant à sélectionner les lectures pertinentes par rapport au sujet. Le mémoire s'appuie nécessairement sur les principaux travaux antérieurs réalisés faisant autorité sur le sujet choisi. Ceux-ci sont clairement identifiés et mobilisés tout au long du travail engagé.

En explorant la littérature, il est indispensable de prendre des notes (par exemple, sous la forme d'une fiche de lecture détaillée) pour retrouver facilement une idée ou une citation d'un article ou d'un ouvrage lors de la rédaction du mémoire. La bibliographie doit être constituée au fur et à mesure des lectures en indiquant les références complètes des documents nécessaires au référencement. La rédaction finale du mémoire et celle de la bibliographie finale en seront facilitées. Ces précautions sont indispensables pour éviter, par négligence, le soupçon de plagiat (cf. 3.12.1)

2.3.2. La recherche bibliographique

Pour identifier les travaux les plus pertinents, une démarche possible est de consulter dans un premier temps les ouvrages (ou les chapitres d'ouvrages) et les articles qui proposent une réflexion ou une analyse sur le thème retenu. Ce travail permet de repérer des sources bibliographiques pertinentes pour des éclairages spécifiques sur la question. Il est recommandé de consulter des dictionnaires spécialisés ou des encyclopédies. Il peut aussi être intéressant de consulter d'autres mémoires de master MEEF ayant déjà traité le sujet que l'on se propose d'étudier, notamment pour leurs références bibliographiques et leurs annexes.

L'ENT de l'Université de Lorraine propose, dans la rubrique « **BU** », d'effectuer des recherches bibliographiques dans différentes bases de données renvoyant à des revues scientifiques (ou professionnelles) ou à des ressources disponibles dans les bibliothèques. Il est conseillé de les utiliser pour faire ces recherches. L'outil de recherche globale **ULysse** permet aussi la recherche dans ces ressources en ligne auxquelles l'UL offre un accès gratuit ainsi que dans les ressources du catalogue des BU.

<https://ent.univ-lorraine.fr>

2.4. La formulation du questionnement

C'est à partir de sa revue de littérature que l'étudiant délimite son cadre théorique de référence, formule clairement un questionnement et définit précisément les objectifs de son travail : décrire, comprendre, expliquer, prédire... Ce questionnement doit également être contextualisé par rapport au cadre institutionnel des métiers de l'enseignement et de l'éducation. Il peut prendre des formes diverses en fonction de l'objet, du contexte professionnel. Il s'agit d'une ou de plusieurs questions liées à la pratique professionnelle auxquelles l'étudiant apportera des éléments de réponse. Il peut s'agir également dans quelques cas d'hypothèses de recherche plus précises auxquelles l'étudiant répondra par une démarche expérimentale.

Ce questionnement doit, de manière générale, déboucher sur des hypothèses de recherche mise à l'épreuve par une démarche s'appuyant sur un recueil de données.

2.5. La constitution, le recueil et le traitement des données

Le questionnement étant défini, il reste à constituer, ou recueillir, les informations pertinentes au traitement de la question.

2.5.1. Le choix d'une (ou de plusieurs) méthode(s)

La méthodologie retenue a pour objectif de répondre au questionnement. L'objet d'étude, et les moyens dont on dispose, déterminent si la méthodologie sera qualitative ou quantitative, expérimentale ou de terrain, s'il faut recourir à des questionnaires, à des entretiens, à de l'observation, à de l'analyse de corpus...

2.5.2. Le traitement des données

À la phase de recueil des données succèdent leur traitement et leur analyse. Cette analyse doit avoir été pensée lors de l'élaboration de la méthode de recueil des données. Il faut s'assurer de la compatibilité entre le type de données, le mode de recueil et les modalités d'analyse. Trop souvent, on se retrouve face à un ensemble important de données recueillies mais qui s'avèrent inexploitable car la coordination entre la phase de recueil et la phase d'analyse n'a pas été envisagée.

2.6. La discussion des résultats

Les données ne parlent pas d'elles-mêmes. Ce n'est qu'ordonnées et discutées que les informations recueillies permettent de formuler une réponse, nécessairement partielle et limitée dans le cadre d'un mémoire de master au questionnement initial. La discussion, essentielle, peut procéder selon plusieurs étapes.

Il s'agit dans un premier temps d'analyser et de synthétiser les données.

Dans un deuxième temps, il s'agit de comprendre les résultats obtenus au regard du cadre théorique initial.

Dans un dernier temps, il s'agit d'adopter un recul critique sur la démarche suivie et les résultats obtenus.

La discussion repose sur les faits et les résultats obtenus pour en dégager leur signification. Par une analyse objective des données et leur mise en relation, on pourra faire ressortir les éléments saillants du mémoire.

Les conclusions sont souvent partielles et prudentes. Elles énoncent les acquis et limites du travail de recherche entrepris et les nouvelles interrogations qu'elles suscitent pour en consolider, en généraliser ou en prolonger les résultats.

La discussion et la conclusion portent sur l'apport du mémoire de master au développement des compétences professionnelles et à celui d'une posture de recherche.

2.7 Les normes bibliographiques

Dans le souci d'une harmonisation du rendu du travail de mémoire, la norme recommandée pour le référencement bibliographique est le format éditorial défini par l'*American Psychological Association* (APA) 6^e édition.

La norme APA définit la rédaction du mémoire, elle s'applique :

- au référencement dans le texte qui permet d'établir le lien avec la bibliographie en fin de mémoire ;
- à la bibliographie en fin de mémoire qui liste l'ensemble des références citées dans le corps du texte.

Plusieurs documents d'aide à l'application de la norme sont proposés sur le site web de l'INSPÉ de Lorraine. Ils ont été élaborés à partir du guide abrégé suivant :

Spoiden, A., & Patris, S. (2017). *Rédaction des références bibliographiques selon les normes de l'American Psychological Association : abrégé.*

Il est en ligne sur le site de la Bibliothèque de Psychologie et des Sciences de l'éducation de l'Université Catholique de Louvain : <https://tinyurl.com/yb9poex8>

D'autres formats éditoriaux peuvent exceptionnellement être appliqués pour certains parcours du master MEEF.

a) Dans le texte

Dans le texte, les références doivent être indiquées de la façon suivante (sans indiquer les prénoms ou les initiales des prénoms des auteurs) :

Ex : Durant (2005) a montré que [...]

On a montré que [...] (Durant, 2005)

S'il y a plusieurs références entre parenthèses, il faut les indiquer en respectant l'ordre alphabétique, séparées par des points virgules (Dupont, 2005 ; Durant, 2001).

S'il y a deux auteurs, il faut les nommer tous les deux : Dupont et Durant (1995) ou (Dupont & Durant, 1995).

Entre deux et sept auteurs, il faut citer dans le texte tous les auteurs (séparés par des virgules). Ex : Dupont, Durant, Dubois, Robert et Simon (2016).

Si la même référence est à nouveau utilisée par la suite, il suffit de mentionner le nom du premier auteur, suivi de la mention "et al.", et la date (Dupont et al., 2016).

Si deux références ont le même auteur et la même année, on ajoute une lettre pour différencier l'année de publication. Il faut que cette lettre soit aussi ajoutée à la liste des références finales afin que le lecteur sache à laquelle on se réfère. Ex. Dupont (1999a) souligne que [...]. Pourtant [...] (Dupont, 1999b).

Toute citation, dans le texte, doit être présentée entre guillemets et fera mention de la page de l'ouvrage dont elle est extraite (auteur(s), année de publication, numéro de la page où se trouve la citation ou alinéa s'il n'y a pas de pagination). Ex. : Selon Dupont (1990, p. 53), « compte tenu de ses caractéristiques, cette méthode peut être appliquée aussi bien sur des systèmes en conception que sur des systèmes en fonctionnement. » ou après la citation, (Dupont, 1990, p. 53).

Si la citation est longue (plus de 3 lignes), on admet la présentation « citation » avec typographie et interligne réduits et paragraphe en décalé à droite. Dans ce cas où la citation est visuellement identifiée par un paragraphe particulier avec, à la fin, la mention du référencement, les guillemets disparaissent.

Il faut éviter de juxtaposer trop de citations ou de trop longues citations, la rédaction doit rester personnelle.

b) Dans la liste bibliographique

Il faut mentionner tous les auteurs cités dans le texte avec les références complètes reprises dans la bibliographie à la fin du mémoire.

La liste bibliographique finale est donc bien celle du référencement du mémoire et non pas la liste de toutes les lectures effectuées pour la revue de littérature.

À la fin du mémoire, les références doivent être placées par ordre alphabétique (auteurs, puis si besoin, chronologique, et enfin par début de titre), quelle que soit la nature du document. Il n'y a pas de rubriques donc pas de sitographie ou webographie non plus : **toute référence, consultable en ligne ou pas, fait partie du référencement.**

Un interligne doit figurer entre chaque référence et il faut faire une indentation dès qu'il y a plus d'une ligne : la deuxième ligne et les suivantes sont mises en retrait d'une tabulation pour mettre en évidence l'auteur (comme dans les exemples ci-dessous). Les quatre zones d'information bibliographique (auteur, date, titre, localisation) se terminent par un point (sauf après une URL ou un DOI).

Référence d'un ouvrage

Eustache, F., & Guillery-Girard, B. (2016). *La Neuroéducation : la mémoire au cœur des apprentissages*. Paris : Odile Jacob.

Lieury, A. (2012). *Mémoire et réussite scolaire*. Paris : Dunod.

Référence d'un article

Amadiou, F., & Tricot, A. (2006). Utilisation d'un hypermédia et apprentissage : deux activités concurrentes ou complémentaires. *Psychologie Française*, 51(1), 5-23. doi:10.1016/j.psfr.2005.12.001

Van Acker, P., Vrignaud, P., & Lieury, A. (1997). Mémoire de travail, mémoire encyclopédique et performance scolaire en 3^{ème}. *L'Orientation Scolaire et Professionnelle*, 26, 571-596.

Référence d'un site ou une page web, un document en ligne

Institut français de l'Éducation. (s. d.). *Dossiers de veille de l'IFÉ*. En ligne sur le site de l'IFÉ <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/ListeDossiers.php>, consulté le 2 septembre 2016.

Spoiden, A., & Patris, S. (2015). *Rédaction des références bibliographiques selon les normes de l'American Psychological Association : abrégé*. En ligne sur le site de la Bibliothèque de Psychologie et des Sciences de l'éducation de l'Université Catholique de Louvain <https://tinyurl.com/yb9poex8>

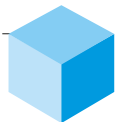
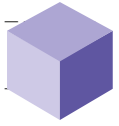
Référence d'une contribution à un ouvrage collectif

Faverges, J.-M. (1972). L'analyse du travail. In M. Reuchlin (Ed.), *Traité de psychologie appliquée, vol. 3*. (pp. 59-112). Paris : Presses Universitaires de France.

Kahn, R. L., & Byosiére, P. (1992). *Stress in organizations*. In M. D. Dunnette & L. M. Hough (Eds.), *Handbook of industrial and organizational psychology* (pp. 571-650). Palo Alto, CA: Consulting Psychologists Press.

NOTES

A series of horizontal dashed lines for writing notes.



3. LA RÉDACTION DU MÉMOIRE

3. LA RÉDACTION DU MÉMOIRE

3.1. Préambule

Il n'existe pas un modèle type de mémoire de master MEEF. C'est l'objet de recherche et le contexte dans lequel il s'inscrit qui déterminent à la fois une méthodologie et une structuration de l'écrit.

À titre indicatif, un mémoire peut :

- comporter une partie qui rend compte de la genèse du questionnement.

Il s'agit d'expliquer comment un premier état provisoire du questionnement s'est enrichi et précisé par la construction d'un cadre théorique et par une mise à l'épreuve dans le contexte professionnel : un pré-test ou une pré-exploration empirique et de nouvelles lectures peuvent conduire à une nouvelle formulation du questionnement. Viendrait ensuite une expérimentation plus construite et plus large. Ici, des allers-retours entre la théorie et la pratique sont privilégiés.

- comporter une partie théorique et une partie méthodologique.

Il est alors structuré selon un modèle IMRAD (Introduction, Méthodologie, Résultats, Analyses, Discussion). Il comporte une partie d'analyse situant les enjeux du questionnement puis les choix méthodologiques qui en découlent pour développer une étape d'expérimentation et l'analyse des données recueillies.

- avoir pour objectif la production d'une synthèse et une analyse approfondies sur une question professionnelle précise et concernant un objet bien délimité.

3.2. Le titre

Le titre du mémoire doit être informatif : il doit ainsi permettre de situer de façon explicite le sujet du mémoire. Un titre comme «Les apprentissages à l'école primaire» serait trop vague. En revanche, un titre comme « Analyse didactique d'une séance de lecture chez des enfants de CP en difficulté d'apprentissages » pourrait être plus adapté : il précise le domaine (la didactique), la discipline scolaire (la lecture) et la population étudiée (enfants de CP).

La première de couverture comporte les noms de l'université et de l'institut de formation, les nom et prénom de l'étudiant, le titre du mémoire, le nom du tuteur de mémoire, l'année universitaire.

Une feuille de style est disponible sur le site web de l'INSPÉ de Lorraine

3.3. Les remerciements

Après la page de titre, il est possible de prévoir des remerciements et/ou un avant-propos. Cette page n'est pas numérotée et n'entre pas dans la pagination du mémoire.

Concernant les remerciements, on s'attachera à remercier les institutions et personnes qui ont permis la réalisation du mémoire (par exemple, les parents d'élève ; le directeur de l'école, l'inspecteur de circonscription, etc.). On évitera les remerciements multiples et trop personnalisés.

3.4. Le sommaire / liste des abréviations

Le sommaire du mémoire détaille les chapitres et sous-chapitres avec leurs renvois numérotés aux pages correspondantes. Il ne faut pas dépasser le 3^e niveau. Par exemple, indiquer le titre « 4.1.2.5. : résultats de l'étude de Dupont et Durant » pour annoncer un paragraphe qui fait trois lignes n'est pas utile.

Le sommaire mentionne également la liste des références bibliographiques et les annexes avec leur renvoi numéroté. La bibliographie fait partie de la pagination mais pas les annexes qui sont seulement numérotées. Il convient de les lister dans une table.

Le sommaire peut être suivi d'une liste des abréviations couramment employées dans le texte ou dans les notes. Le nombre de ces abréviations doit être aussi limité que possible. Il est à noter que l'on utilise souvent des acronymes dans le corps de texte. Si OVNI est lexicalisé et s'écrit ovni, cela n'est pas le cas pour tous les acronymes. Il faut toujours développer un acronyme à la première occurrence, que ce soit un sigle connu ou une abréviation que l'on a créé pour faciliter la lecture dans la suite du texte (par exemple : INSPÉ, Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation).

3.5. L'introduction générale

Elle présente le thème, ainsi que le contexte général du mémoire. Elle présente succinctement le questionnement de recherche et annonce le plan du mémoire.

3.6. Le corps du texte

La partie centrale du mémoire doit rendre visible les éléments suivants :

- délimitation d'un sujet et d'une question,
- éclairage de la question par une synthèse bibliographique,
- construction progressive d'un questionnement,
- appropriation de méthodes de recueil de données,
- analyse des données, discussion et perspectives,
- impact sur le développement de la professionnalité.

Dans cette partie, il faut donner au lecteur suffisamment d'informations pour qu'il puisse refaire l'étude s'il le souhaite. Ceci ne signifie pas nécessairement qu'il faut donner tous les détails dans le texte. Le texte doit faire comprendre le choix de telle ou telle logique d'action plutôt que telle autre. La présentation des résultats doit faire la distinction entre les faits et leurs interprétations. Les résultats sont mis en valeur à l'aide de présentations graphiques légendées (organigrammes, schémas, graphes, tableaux de synthèse) et indiquant la source.

3.7. La conclusion

Elle récapitule d'abord brièvement le cheminement de la pensée, et en particulier les conclusions intermédiaires décrites dans la discussion. Elle propose ensuite une « ouverture » vers des travaux ultérieurs et/ou vers des implications professionnelles.

3.8. La bibliographie

La liste bibliographique trouve sa place après la conclusion. Elle fait partie du mémoire.

3.9. Les annexes

Les pages des annexes sont numérotées d'une manière indépendante. Chaque annexe commence à une nouvelle page et numérotée par une lettre en majuscule (A, B...). L'ensemble des annexes est précédé d'une table des annexes qui en donne la liste et la pagination.

Dans les annexes peuvent être données des informations plus détaillées, une explication plus longue des méthodes et techniques résumées dans le texte. Elles sont nécessairement introduites dans le corps du texte par leur numérotation. Les annexes sont en nombre limité.

Les corpus (transcription d'entretien, listing de traitement, traces écrites d'élèves, manuels scolaires,...) doivent figurer dans les annexes. S'ils sont trop volumineux, ils seront communiqués sur un support séparé (clef USB...).

3.10. La 4^{ème} de couverture

La quatrième de couverture comporte les nom et prénom de l'étudiant, le titre du mémoire, 4 à 5 mots clefs et un résumé de 10 lignes maximum. Elle comporte une traduction des mots clés comme du résumé dans une langue étrangère (allemand, anglais, espagnol ou italien, selon la langue de spécialité de l'étudiant).

Une feuille de style est disponible en ligne sur le site web de l'INSPÉ.

Pour trouver les mots-clés correspondants aux notions et concepts principaux du mémoire, il est possible de consulter le thésaurus de l'Unesco, pour le domaine de l'éducation.

Unesco. (2015). *Thésaurus de l'Unesco*. En ligne <http://databases.unesco.org/thesfr/>

3.11. La mise en page

Les normes typographiques et autres

Papier et format

Papier blanc A4, impression en recto-verso, marges de 2,5 cm pour haut et bas et 3 cm pour gauche et droite.

Typographie

- Police de caractère Times 12 ; Interligne 1,5 ; Texte justifié.
- Pagination en chiffres arabes en bas de page au milieu. Les pages sont numérotées. La numérotation commence dès l'introduction et se termine à la fin de la bibliographie.
- Il faut éviter de surcharger le texte avec l'utilisation effrénée du **gras** qui donne l'impression que tout est important et que l'on ne sait pas sérier l'information. Si l'on souhaite mettre en exergue un aspect du texte, il convient d'utiliser de préférence l'*italique* (avec parcimonie) ou faire ressortir la réflexion par un moyen rhétorique. L'*italique* est également utilisé pour marquer les mots en langue étrangère (p. ex. *ex-libris*).
- En matière de ponctuation, il importe surtout de rappeler qu'il n'y a jamais d'espace avant un point ou une virgule. En français, il y a un espace insécable avant et après les signes doubles : les deux points et le point-virgule... ainsi que pour les guillemets.
- Les notes de bas de page doivent être réservées aux commentaires. Elles sont numérotées. L'usage de la norme APA dispense d'apporter les références bibliographiques dans ces notes.
- Les tableaux et graphiques doivent être numérotés. Ils doivent être appelés dans le texte avec leur numéro (cf. tableau 1) et avoir un titre suffisamment explicite. Le titre d'un tableau est au-dessus de celui-ci. En revanche, le titre d'une figure est en-dessous (cf. figure 1).

Le document « mémoire » écrit se compose de :

- 30 pages (hors annexes) pour les étudiants-fonctionnaires-stagiaires,
- 50 pages (plus ou moins 10%) hors annexes pour les autres étudiants.

3.12. Quelques exigences et conseils concernant la rédaction

3.12.1. Le plagiat

Toute reproduction ou imitation, totale ou partielle, d'une œuvre protégée par le droit d'auteur est illicite. Les œuvres sont extrêmement nombreuses puisque toute création de l'esprit, quelles que soient sa forme et sa valeur intellectuelle ou artistique, est protégée par le droit d'auteur, sans qu'il soit nécessaire de la déposer. En effet, le droit français, contrairement à d'autres droits étrangers, ne rend pas obligatoire l'apposition du symbole © ou de la mention « copyright Untel ». Il s'ensuit que tous les travaux, œuvres ou outils susceptibles d'être utilisés dans un contexte pédagogique, universitaire ou scientifique font l'objet d'un droit d'auteur. Aussi, il est primordial de respecter la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Des formations préciseront les modalités de ce respect.

Conditions de reprise d'éléments d'autres auteurs

Si toute imitation ou reproduction d'une œuvre protégée doit être autorisée par le titulaire du droit d'auteur, ce principe connaît toutefois quelques exceptions :

- il est ainsi possible, à des fins critiques scientifiques, pédagogiques, informatives ou polémiques, de citer des extraits d'œuvres protégées à condition d'utiliser les guillemets ou des caractères italiques et surtout de mentionner lisiblement le titre et le nom de l'auteur avec la date de publication, complétées en bibliographie de la référence complète (norme APA) ;
- il est également possible de réaliser, toujours aux mêmes fins, une analyse d'une œuvre protégée à condition, là encore, de citer lisiblement le titre et le nom de l'auteur ;
- les textes et documents officiels (lois, décrets, jugements) peuvent, quant à eux, être reproduits, même dans leur intégralité ;
- la copie d'une œuvre protégée est tolérée dès lors que le copiste en fait un usage exclusivement privé et personnel et qu'il ne communique donc cette reproduction à quiconque. La distribution des documents ainsi copiés à des camarades ou à un professeur lors d'un cours ou d'une soutenance est, par exemple, interdite ;
- les données brutes (historiques, scientifiques, géographiques...) peuvent également être réutilisées : il est toutefois indispensable de mentionner la source, ne serait-ce que pour que le lecteur puisse s'assurer de leur exactitude.

Les sanctions du plagiat

Du point de vue juridique, le plagiat constitue une contrefaçon. Son auteur s'expose à des sanctions civiles (indemnisation de la victime) et pénales (lourdes amendes, voire emprisonnement dans les cas les plus graves).

Lorsque le plagiat est réalisé dans un contexte scolaire ou universitaire, son auteur doit en outre être traduit devant la section disciplinaire de son établissement qui peut prononcer diverses sanctions allant jusqu'à une interdiction illimitée d'inscription dans tout établissement d'enseignement supérieur.

Il est d'usage que votre tuteur de mémoire (ou un autre membre de la commission de soutenance) **vérifie l'authenticité de vos propos** en faisant un contrôle de votre document via un logiciel de détection du plagiat.

3.12.2. L'orthographe, la syntaxe et le style

Une orthographe, une syntaxe et un style adéquat sont nécessaires pour une bonne lecture, compréhension et évaluation par la commission. Ce travail d'écriture est contraint par un usage académique de la langue française écrite. La maîtrise de la langue française est de rigueur pour tout étudiant de Master, et plus particulièrement pour un futur enseignant, comme le rappelle la compétence 7 du référentiel de compétences du 1^{er} juillet 2013 : « maîtriser la langue française à des fins de communication ».

Le meilleur outil pour soigner l'orthographe reste un dictionnaire. Si la plupart des logiciels d'écriture propose des vérifications orthographiques et grammaticales, il convient de vérifier la proposition automatique qui vous est faite avant de l'accepter.

La machine ne remplace pas la réflexion et la connaissance de l'usage de la langue dans ce contexte d'écriture. Il est utile de prévoir le temps de faire relire son écrit par une ou des personnes extérieures.

3.13 Les principes déontologiques

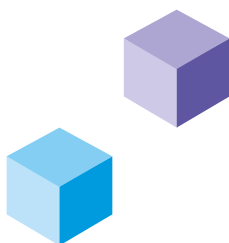
L'étudiant doit respecter les principes déontologiques en vigueur dans la recherche. Il est nécessaire d'obtenir l'accord des autorités académiques et des professionnels concernés pour toute démarche d'observation, de questionnaire et d'entretien dans un milieu professionnel.

Ainsi, tout entretien, test ou questionnaire auprès d'enfants nécessite l'accord de l'un, voire des deux parents ou tuteurs légaux. Il en est de même pour tout recueil de données individuelles.

Les résultats doivent être rendus anonymes et il est souhaitable qu'ils soient communiqués (sous forme très synthétique) auprès de l'école ou de l'établissement où les données ont été recueillies.

Le droit à l'image doit être impérativement respecté. Il faut notamment vérifier auprès des écoles, des établissements scolaires et des autres structures si les familles ont donné le droit de photographier ou filmer les enfants.

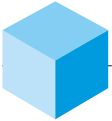
L'honnêteté intellectuelle est de règle dans l'analyse des résultats et impose de ne pas fournir de données factices et de ne pas transformer les données recueillies. Elle impose également de bien identifier et d'énoncer les limites du recueil de données et de la recherche.



NOTES



A series of horizontal dashed lines spanning the width of the page, providing a template for writing notes.





4. L'ÉVALUATION ET LA VALIDATION

4. L'ÉVALUATION ET LA VALIDATION

4.1. Le dépôt du mémoire

- 2 exemplaires "papier", reliés, à l'attention de la commission de soutenance sont remis sous enveloppe au secrétariat pédagogique à la date définie par l'INSPÉ.

- 1 exemplaire numérique en format PDF est à déposer sur la plate-forme numérique prévue à cet effet.

4.2. La soutenance

4.2.1. La commission de soutenance

La commission est composée au minimum de deux personnes (et dans la mesure du possible de trois personnes) : le tuteur de mémoire, un personnel enseignant de l'université (INSPÉ ou autres composantes) et, pour les étudiants fonctionnaires stagiaires, un enseignant du premier degré (exerçant, dans la mesure du possible, la fonction de maître formateur ou de conseiller pédagogique), ou un enseignant du second degré ou un conseiller principal d'éducation exerçant la fonction de tuteur établissement.

Pour les étudiants fonctionnaires stagiaires, le chef de l'établissement où se déroule le stage et l'inspecteur directement impliqués dans le suivi de proximité du stagiaire ne participent pas à la commission de soutenance.

4.2.2. Le déroulement de la soutenance

La soutenance qui s'impose à l'ensemble des étudiants est individuelle et publique, elle constitue un temps fort de la formation. Le tuteur a la responsabilité de l'organisation de la soutenance (date, lieu et composition de la commission).

La soutenance est d'une durée totale de 45 minutes pour l'étudiant (15 minutes de présentation de sa recherche et 30 minutes de questions-réponses) suivi d'un temps de délibération de la commission. Dans le cas d'un travail en binôme, chaque membre soutient devant la même commission d'examen afin de permettre une évaluation finale différenciée.

Lors de la soutenance, il ne convient pas que l'étudiant résume le contenu du mémoire, que les membres de la commission de soutenance ont lu attentivement.

L'étudiant doit s'efforcer de pointer ce qui constitue l'originalité de son travail, ses limites et dans quelle mesure sa réflexion a évolué depuis le choix du sujet jusqu'à la rédaction finale. Il peut également apporter les éléments de connaissance qui ont permis de développer une plus grande compréhension du sujet et de ses enjeux.

Les difficultés rencontrées, surmontées, contournées peuvent être évoquées et mises en perspective. Il est souhaitable que l'étudiant explicite la dimension formatrice de sa démarche (par exemple en mettant en évidence l'acquisition de compétences du référentiel de fin de formation). L'étudiant peut apporter de nouveaux éclairages et ré-évaluer son propos à la lumière d'observations survenues entre le dépôt du mémoire et la soutenance. Dans tous les cas, la soutenance est l'occasion d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion.

La présentation orale peut être accompagnée d'un support visuel et de documents complémentaires. L'étudiant veillera à la clarté de la langue orale, à la construction de son propos et à la pertinence des documents présentés lors de son exposé.

À la fin de la délibération, la proposition de note pour le jury de Master est communiquée à l'étudiant à titre provisoire dans l'attente des délibérations du jury de Master. Seul ce dernier arrête l'ensemble des notes et demeure souverain.

4.2.3. Les critères d'évaluation du mémoire

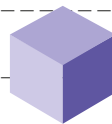
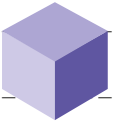
a) Écrit

- 1 - Qualité de l'écrit : cohérence du propos, présentation du document...
 - 2 - Maîtrise des méthodes de recherche documentaire et informationnelle.
 - 3 - Capacité de se situer explicitement dans un ou plusieurs champs scientifiques, d'identifier et de mobiliser les référents théoriques pertinents pour le travail de mémoire engagé.
 - 4 - Maîtrise des méthodes de recueil et d'analyse des données en lien avec la recherche.
 - 5 - Capacité de revenir de manière réflexive sur les résultats, les démarches, l'implication dans sa propre recherche et l'évolution de son questionnement.
- Ces différents critères doivent être rattachés au référentiel de fin de formation initiale et au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

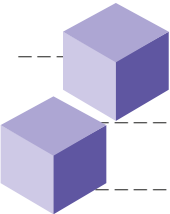
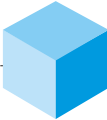
b) Exposé de soutenance et entretien

- 1 - Clarté de la langue orale et construction du propos dans l'exposition et l'entretien.
- 2 - Capacité à entrer en dialogue avec le jury.
- 3 - Capacité d'écoute.
- 4 - Pertinence des réponses.
- 5 - Capacité à prolonger sa réflexion au-delà du cadre strict du mémoire.

NOTES



NOTES





Retrouvez ce guide à télécharger en pdf sur notre site web :
<http://inspe.univ-lorraine.fr>



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

INSPE

Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Nancy-Metz

Illustrations originales : Maud Guély
Mise en page : Marie L'Étang
INSPE de Lorraine, service communication&culture

Les informations de ce guide sont valables à la date de mise sous presse (octobre 2019).

Si vous souhaitez nous communiquer des améliorations ou/et modifications,
vous pouvez nous contacter par courriel :
inspe-servicecommunicationculture-contact@univ-lorraine.fr